

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2015

5/1 – REFORME DES CONCESSIONS DE LOGEMENT DE FONCTION AU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Par délibérations en date du 14 juin 2007, 18 juin 2009, 25 mars 2010 et 7 avril 2011, le conseil municipal a fixé, au regard des éléments réglementaires alors en vigueur, la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pouvait être attribué tant par nécessité absolue de service que par utilité de service.

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement de fonction pour l'Etat a modifié les conditions d'attribution de ces logements en réservant ces concessions aux agents logés par nécessité absolue de service et créant la possibilité d'une convention d'occupation précaire avec astreinte aux agents tenus d'accomplir un service d'astreinte.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- modification de la notion de « nécessité absolue de service »,
- suppression de la « concession pour utilité de service, remplacée par la « convention d'occupation à titre précaire » plus restrictive,
- modification du mode de calcul de la redevance liée à la convention d'occupation à titre précaire (suppression des divers abattements au profit d'un taux forfaitaire unique),
- suppression de la possibilité de gratuité des avantages accessoires (eau, gaz, électricité, chauffage).

Au nom du principe de parité, ce texte s'applique aux collectivités locales.

Le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013 a prolongé jusqu'au 1^{er} septembre 2015, la période transitoire prévue à l'article 9 du décret n° 2012-752 précité au terme de laquelle les nouvelles règles doivent être mises en application.

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Il convient, pour apprécier les contraintes liées à un emploi et déterminer le caractère gratuit ou onéreux de la concession de logement, de se référer notamment à la distinction entre « concession de logement par nécessité absolue de service » et « convention d'occupation à titre précaire avec astreintes ».

La concession pour nécessité absolue de service :

Il y a nécessité absolue de service « lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate ». De même, lorsque les contraintes liées à l'emploi appellent une présence constante de l'agent sur son lieu d'affectation.

Dans ce cas, la concession comporte uniquement la gratuité du logement nu. En effet, depuis le décret du 9 mai 2012 précité, la fourniture gratuite des avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) n'est plus possible. Les impôts et taxes liés à l'occupation des locaux (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'habitation...) sont à la charge de l'agent qui doit par ailleurs souscrire une assurance.

La convention d'occupation précaire avec astreintes :

Une convention d'occupation précaire avec astreintes peut être accordée à l'agent qui est tenu d'accomplir un service d'astreinte, mais ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Dans ce cas, le logement est attribué moyennant une redevance. Cette dernière est égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés. Les avantages accessoires (eau, gaz, électricité et chauffage) sont nécessairement à la charge de l'agent logé ainsi que les impôts et taxes liées à l'occupation des locaux.

Ainsi, il convient de modifier les délibérations actuelles ci-dessus énumérées et de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement pourra être attribué par nécessité absolue de service ou par convention d'occupation à titre précaire avec astreinte ainsi que de déterminer les avantages liés à l'attribution dudit logement comme suit :

Emplois	Missions liées à la concession du logement	Lieu	Type de logement	Nature de la concession et avantages
Gardien du stade Félix Peltier	<ul style="list-style-type: none"> * Entretien, surveillance des installations sportives, ouverture et fermeture en semaine, soirées et week-end. * Astreinte technique sur la ville, la nuit, les week-ends et les jours fériés. * Interventions d'urgence, mise en sécurité, protection des locaux. * Intervention l'hiver lors de conditions météorologiques difficiles pour mise en place du plan de déneigement sur la ville. 	Stade Félix Peltier 3, rue Bossuet	Maison type IV	NAS Gratuité du loyer
Gardien du stade Michel Bernard	<ul style="list-style-type: none"> * Entretien, surveillance des installations sportives, ouverture et fermeture en semaine soirées et week-end. * Astreinte technique sur la ville, la nuit, les week-ends et les jours fériés. * Interventions d'urgence, mise en sécurité, protection des locaux. * Intervention l'hiver lors de conditions météorologiques difficiles pour mise en place du plan de déneigement sur la ville. 	Stade Michel Bernard 13, rue Léon Blum	Maison type IV	NAS Gratuité du loyer
Gardien du stade De Lattre	<ul style="list-style-type: none"> * Entretien, surveillance des installations sportives, ouverture et fermeture en semaine soirées et week-end. * Astreinte technique sur la ville, la nuit, les week-ends et les jours fériés. * Interventions d'urgence, mise en sécurité, protection des locaux. * Intervention l'hiver lors de conditions météorologiques difficiles pour mise en place du plan de déneigement sur la ville. 	8, rue du Becquerel	Maison type IV	NAS Gratuité du loyer
Gardien de la salle de sports Léo Lagrange et de la Maison des associations	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance des installations sportives Léo Lagrange et des locaux de la Maison des associations, ouverture en semaine, soirées et week-end. * Gestion du système d'alarme et mise en sécurité des lieux. 	19, rue Rollin	Appartement type IV	NAS Gratuité du loyer

<p>2 Gardiens de la salle de sports Montaigne, des groupes scolaires et du cimetière</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance des installations sportives : salle de sports et hall de foot/glisse. Ouverture et fermeture en semaine, en soirée, le week-end et les jours fériés. * Gestion du système d'alarme. * Ouverture et fermeture du cimetière municipal, en semaine, le week-end et les jours fériés. * Astreinte technique la nuit, les week-ends et les jours fériés. * Interventions d'urgence, mise en sécurité, protection des locaux. * Intervention l'hiver lors de conditions météorologiques difficiles pour mise en place du plan de déneigement sur la ville. 	<p>Groupe scolaire Montaigne</p> <p>1, rue Paul Milliez et 3, rue Paul Milliez</p>	<p>Maisons type IV</p>	<p>NAS Gratuité du loyer</p>
<p>2 Gardiens du Fort de Mons Maison Folie</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance des installations, gestion du système d'alarme et mise en sécurité des lieux. * Fermeture et ouverture du site. * Gestion des locations de salles, réalisation des états des lieux, gestion et nettoyage des containers poubelles. * Accueil des utilisateurs et résidents sur le site. 	<p>Fort de Mons</p> <p>10, rue de Normandie et 12, rue de Normandie</p>	<p>Maisons type IV</p>	<p>NAS Gratuité du loyer</p>
<p>Gardien du Parc du Barœul</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site et des salles, mise en sécurité des lieux. Fermeture et ouverture des lieux. * Gestion des locations de salles, réalisation des états des lieux, gestion et nettoyage des containers poubelles. * Accueil des utilisateurs et résidents sur le site. 	<p>11, rue du Barœul</p>	<p>Maison type IV</p>	<p>NAS Gratuité du loyer</p>
<p>Gardien du Parc des Franciscaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site et de la salle, mise en sécurité des lieux. * Fermeture et ouverture des lieux. * Gestion des locations de la salle, réalisation des états des lieux, gestion et nettoyage des containers poubelles. * Accueil des utilisateurs et résidents sur le site. 	<p>5, rue du Général de Gaulle</p>	<p>Maison type IV</p>	<p>NAS Gratuité du loyer</p>
<p>Gardien du Parc du Trocadéro</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site et de la salle, mise en sécurité des lieux. * Fermeture et ouverture des lieux. * Gestion des locations de la salle, réalisation des états des lieux, gestion des containers poubelles. * Accueil des utilisateurs sur le site. 	<p>8, allée du Trocadéro</p>	<p>Maison type IV</p>	<p>NAS Gratuité du loyer</p>

Gardien de la crèche municipale	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site, mise en sécurité des lieux. * Fermeture et ouverture des lieux. * Gestion des remplacements du personnel soignant de la crèche. 	16, mail Lamartine	Appartement type III	COP redevance 50 % de la valeur locative
Gardien de la salle Marie-Curie	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site et de la salle, mise en sécurité des lieux. * Fermeture et ouverture des lieux. * Gestion des locations de la salle, réalisation des états des lieux, gestion des containers poubelles. * Accueil des utilisateurs sur le site. 	2, rue Pierre et Marie Curie	Maison type IV	NAS Gratuité du loyer
3 gardiens des établissements pour personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site, mise en sécurité des lieux. * Ouverture et fermeture * Astreinte la nuit et les week-ends pour les deux Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées. * Intervention auprès des personnes âgées * Gestion et nettoyage des containers poubelles. 	54/201 et 54/202, Avenue Léon Blum 4, rue du Becquerel	Maisons type IV	NAS Gratuité du loyer
Gardien école La Fontaine	<ul style="list-style-type: none"> * Surveillance du site, mise en sécurité des lieux. * Astreinte technique la nuit, les week-ends et les jours fériés, * Interventions d'urgence, mise en sécurité, protection des locaux. * Intervention l'hiver lors de conditions météorologiques difficiles pour mise en place du plan de déneigement sur la ville. 	43, rue de l'An quarante	Appartement type IV	NAS Gratuité du loyer
Gardien du Centre Technique Municipal	<ul style="list-style-type: none"> * Astreinte technique sur la ville, la nuit, les week-ends et les jours fériés. * Surveillance du site, ouverture et fermeture, Interventions d'urgence, mise en sécurité, protection des locaux. * Intervention l'hiver lors de conditions météorologiques difficiles pour mise en place du plan de déneigement sur la ville. 	7 Rue de d'Auvergne	Maison type IV	NAS Gratuité du loyer

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le tableau des concessions de logements de fonctions présenté ci-dessus selon les conditions précitées à compter du 1^{er} septembre 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.